

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2020, 19 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
 le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
 le conseiller monsieur Mario Bidégaré
 le conseiller monsieur Jannick Duchesne
 la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Louis Desrosiers, la responsable du greffe, Valérie Draws, le directeur des finances et trésorier adjoint, Steve Whalen et la responsable des communications, Sophie Ragot sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation des procès-verbaux de la séance du 2 décembre 2019, des deux séances du 9 décembre 2019 et de la séance du 13 janvier 2020**
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
- 8. Ressources humaines**
- 9. Administration**
 - 9.1 Adoption du Règlement numéro 20-863 relatif au traitement des élus municipaux
 - 9.2 Participation financière de la Municipalité au transport adapté - 2020
 - 9.3 Désaccord avec le projet de loi 48 (fiscalité agricole)
 - 9.4 Dépôt du rapport annuel 2019 sur l'application du règlement relatif à la gestion contractuelle
 - 9.5 Autorisation de signatures pour l'acquisition de servitudes de drainage
- 10. Finances**
 - 10.1 Présentation du rapport annuel sur la gestion de la dette
 - 10.2 Immobilisations 2020 - autorisation de dépenses
 - 10.3 Adoption du Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Autorisation de dépense - Sports de glace
 - 11.2 Autorisation de signature d'un contrat pour bibliothèque autonome associée avec le Centre régional de services aux

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc.

- 11.3 Autorisation pour accueillir le Grand Défi Pierre Lavoie
- 11.4 Entente avec JustRun International pour la Chococourse 5k Stoneham 2020
- 12. Sécurité incendie**
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 13.1 Rapport des demandes de soumissions**
- 13.2 Recommandations de paiement**
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 14.1 Adoption du Règlement numéro 19-854 pourvoyant au remplacement des panneaux de signalisation des chemins (IF-1904) et décrétant un emprunt de 208 000 \$
- 14.2 Acquisition d'une pelle hydraulique sur roues, projet TP-1702
- 14.3 Autorisation pour présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
- 14.4 Entente avec l'Université Laval pour des travaux de forage et pour l'installation de quatre puits d'observation sur les terrains municipaux
- 14.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la mise en place d'un feu de circulation à l'intersection Hibou et Golf/Église et autres travaux connexes (IF-2001) et décrétant un emprunt de 131 900 \$
- 14.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection de voirie de divers chemins 2020 (IF-2004) et décrétant un emprunt de 560 800 \$
- 14.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un chargeur sur roues (TP-2003) et décrétant un emprunt de 334 600 \$
- 14.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant 4X4 (TP-2004) et décrétant un emprunt de 295 000 \$
- 14.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au prolongement et aux travaux de pavage de sentiers polyvalents (IF-2002) et décrétant un emprunt de 1 069 700 \$
- 14.10 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à des honoraires professionnels pour les travaux d'aménagement du pôle d'emploi (IF-2003) et décrétant un emprunt de 289 100 \$
- 15. Urbanisme et environnement**
- 15.1 Dérogations mineures**
- 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale**
- 15.2.1 Construction d'habitations unifamiliales jumelés sur le chemin John-Patrick-Payne, numéros civiques 3 à 17 (impairs) et 4 à 26 (pairs)
- 16. Urbanisme et environnement**
- 17. Divers**
- 18. Deuxième période de questions**
- 19. Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 19 h 05, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

Le conseiller du district numéro 4, monsieur Jannick Duchesne, mentionne que le 9 décembre dernier, il a fait parvenir une correspondance au maire pour le remercier de lui avoir fait une place au sein de son équipe politique et de l'avoir fait élire comme conseiller municipal dans le district numéro 4. Il lui transmettait également sa décision de devenir candidat indépendant. Il ajoute que pour les 22 prochains mois, il va continuer son mandat en tant que conseiller municipal indépendant du district numéro 4.

La conseillère du district numéro 5, madame Marie-Ève D'Ascola, mentionne que la semaine dernière, dans son district, avait lieu la première édition de la classique hivernale. Elle souhaite féliciter les organisateurs et les participants qui ont bien performé malgré le froid. Elle ajoute que c'était une belle ambiance et elle invite la population à participer en grand nombre l'an prochain pour la deuxième édition.

Le conseiller du district numéro 2, monsieur Jean-Philip Ruel, mentionne qu'il s'inquiète de la vitesse sur la route Tewkesbury. Il annonce que lors de la prochaine séance du conseil, soit le 10 février 2020, il prévoit proposer l'adoption d'une résolution demandant au MTQ de réduire la vitesse sur une partie de la route Tewkesbury. Il suggère qu'il y ait des discussions avec le Comité Sécurité des citoyens pour peut-être proposer une demande conjointe au MTQ qui pourrait inclure le chemin du Hibou.

Première période de questions

La première période de questions débute à 19 h 07. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 19 h 09.

Rés. : 004-20

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Rés. : 005-20

Acceptation des procès-verbaux de la séance du 2 décembre 2019, des deux séances du 9 décembre 2019 et de la séance du 13 janvier 2020

Considérant que suivant le deuxième alinéa de l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le procès-verbal d'une séance doit être approuvé par le conseil;

Considérant que les procès-verbaux du 2 décembre 2019, du 9 décembre 2019 et du 13 janvier 2020 ont été transmis aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'accepter les procès-verbaux du 2 décembre 2019, du 9 décembre 2019 et du 13 janvier 2020 tels que présentés.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du bordereau de correspondance

Madame Valérie Draws, responsable du greffe, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de janvier 2020 qui a été déposé aux membres du conseil.

Rés. : 006-20

Comptes déposés à la séance du conseil

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tel que certifié par le directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de décembre 2019 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour le mois de décembre 2019 totalisant 1 156 618.48 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de décembre 2019, se chiffrant à 323 765.53 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 185 077.11 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Rés. : 007-20

Adoption du Règlement numéro 20-863 relatif au traitement des élus municipaux

Considérant que suivant la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), la Municipalité fixe, par règlement, la rémunération de son maire et de ses conseillers;

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif au traitement des élus municipaux a été donné à la séance du conseil tenue le 15 octobre 2019;

Considérant qu'un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux a été présenté à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

Considérant qu'un avis public a été publié conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001);

Considérant qu'une copie du règlement numéro 20-863 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 20-863 relatif au traitement des élus municipaux* comportant cinq pages et aucune annexe.

La rémunération de base annuelle, l'allocation de dépenses et les autres frais

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

remboursables (sur présentation des pièces justificatives) sont payés aux deux semaines et représente le paiement des deux semaines précédentes (un vingt-sixième du montant annuel prévu pour la rémunération de base annuelle et l'allocation de dépenses).

Le maire rappelle que suivant la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la Municipalité.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le maire monsieur Claude Lebel
la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jannick Duchesne

En faveur : 6

Contre : 1

Adoptée sur division.

Rés. : 008-20

Participation financière de la Municipalité au transport adapté - 2020

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005;

Considérant que depuis le 1^{er} septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif qu'adapté, que la dernière résolution a été adoptée le 17 avril 2019 par la MRC et porte le numéro 19-099-O;

Considérant que le budget 2020 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 27 novembre 2019, s'élève à 529 545 \$;

Considérant que la quote-part pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury s'élève pour 2020 à 68 680 \$;

Considérant que les municipalités doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du

Québec;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury confirme sa participation au transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier et verse la quote-part 2020 au montant de 68 680 \$;
- Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel

En faveur : 5
Contre : 1

Adoptée sur division.

Rés. : 009-20

Désaccord avec le projet de loi 48 (fiscalité agricole)

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi numéro 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury :

- exprime son désaccord avec le projet de loi numéro 48 dans sa forme actuelle;
- demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- transmette copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt du rapport annuel 2019 sur l'application du règlement relatif à la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil le rapport annuel 2019 sur l'application du *Règlement numéro 19-853 relatif à la gestion contractuelle*.

Rés. : 010-20

Autorisation de signatures pour l'acquisition de servitudes de drainage

Considérant qu'une servitude de drainage a été publiée sur une partie du lot

11-7, rang I (aujourd'hui le lot 1 829 417) sous le numéro 1 000 589 en 1980;

Considérant que l'écoulement des eaux se fait en partie sur le terrain voisin et qu'il est nécessaire de créer des nouvelles servitudes;

Considérant que tous les frais d'arpentage et d'honoraires professionnels relatifs aux nouvelles servitudes seront payés par le MTQ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu :

- d'autoriser l'acquisition d'une servitude de drainage sur les lots 1 829 417 et 1 829 441 du cadastre du Québec;
- d'autoriser la renonciation d'une servitude de drainage sur le lot 1 829 417 du cadastre du Québec;
- de mandater le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité les actes notariés à intervenir de même que tous les documents nécessaires ou utiles auxdites transactions, et à consentir à toutes clauses et conditions qu'ils jugeront appropriées.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Finances

Présentation du rapport annuel sur la gestion de la dette

Conformément à l'article 8 du *Règlement numéro 16-766 pourvoyant à la gestion de la dette*, le conseil procède à la présentation du rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le rapport inclut les éléments suivants :

- Évolution des indicateurs cibles de la Municipalité au cours des trois dernières années;
- Une projection de l'endettement à long terme pour les trois années suivantes;
- Une analyse comparative avec des municipalités de tailles similaires.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Rés. : 011-20

Immobilisations 2020 - autorisation de dépenses

Considérant que ce conseil a adopté le 9 décembre 2019 le programme triennal d'immobilisations des années 2020 à 2022;

Considérant que les projets d'immobilisations énumérés ci-dessous sont prévus pour l'année 2020;

Considérant que ces projets d'immobilisation ont comme source de financement le fonds de roulement de la Municipalité;

Considérant la recommandation de la direction générale;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que le conseil autorise les directeurs de services à réaliser les projets d'immobilisations énumérés ci-dessous au montant de 77 000 \$.

Autorisation de dépenses PTI 2020-2021-2022

No. de projet	Description	2020	Source de financement
AD-2001	Mise à niveau des équipements informatiques	15 000 \$	Fonds de roulement
HM-2004	Travaux de raccordement de la maison des organismes	40 000 \$	Fonds de roulement
TP-1908	Achat d'un conteneur marin étanche pour le garage	7 000 \$	Fonds de roulement
TP-2001	Obtention d'un logiciel de gestion de flotte	10 000 \$	Fonds de roulement
TP-2002	Fournitures d'équipements pour mesure d'atténuation de vitesse	5 000 \$	Fonds de roulement
Total		77 000 \$	

L'autorisation des dépenses est accordée aux conditions suivantes :

- Le respect des budgets accordés à chaque projet d'immobilisations;
- Le respect de la politique d'achat;
- Le respect de la politique de gestion contractuelle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement des projets sont disponibles.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 012-20

Adoption du Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020 a été donné à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020;

Considérant qu'un projet de règlement établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020 a été déposé à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 20-864 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 20-864 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2020* comportant 10 pages et 7 annexes.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Jannick Duchesne

En faveur : 4
Contre : 2

Adoptée sur division.

Loisirs, culture et vie communautaire

Rés. : 013-20

Autorisation de dépense - Sports de glace

Considérant l'entente entre la Municipalité et la Ville de Québec concernant l'inscription des non-résidents aux sports de glace;

Considérant la résolution 212-17 relative à l'Aide aux activités sportives et récréatives pour des activités non offertes par nos services et offertes par des municipalités voisines;

Considérant que les citoyens inscrits aux activités de sports de glace à la Ville de Québec doivent assumer la première tranche de 100\$ et que la balance de la surtarification sera assumée à 50% par le citoyen et à 50% par la

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Municipalité;

Considérant que la Municipalité doit d'abord assumer la totalité de la facture et doit ensuite facturer aux citoyens le montant de leurs contributions;

Considérant la limite d'autorisation de dépense du directeur général et secrétaire-trésorier prévu au *Règlement numéro 15-742 établissant les autorisations de dépenses*;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'autoriser la dépense au montant de 32 609.21 \$ incluant les taxes applicables pour les inscriptions des citoyens de la Municipalité aux sports de glace de la Ville de Québec.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que le montant nécessaire est disponible au poste budgétaire 02-701-31-447 – inscriptions autres municipalités sport de glace.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 014-20

Autorisation de signature d'un contrat pour bibliothèque autonome associée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière- Appalaches inc.

Considérant que la bibliothèque municipale est autonome depuis le 1er avril 2013;

Considérant que l'entente de service avec le Réseau BIBLIO CNCA arrivait à échéance le 1er janvier 2019 et qu'une année supplémentaire a été signée au coût de 22 103\$;

Considérant que cette entente permet à la bibliothèque d'avoir un logiciel de gestion de bibliothèque, le service des Prêts entre bibliothèques, de l'aide technique ainsi que l'offre de plus de 12 000 livres numériques disponibles pour le prêt;

Considérant que l'éventail des services proposés par le Réseau BIBLIO CNCA est proposé au coût de 23 463,36\$ pour 2020 ou de 20 719,17\$ par année en signant pour une période de trois ans, ce qui totalise une économie de plus de 8 000\$ sur trois ans;

Considérant que les sommes sont prévues et inscrites au budget au poste 02-702-31-447;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat de 3 ans pour bibliothèque autonome associée avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc. pour la période 2020-2022.

Le conseiller du district numéro 4, monsieur Jannick Duchesne, propose de modifier le projet de résolution pour autoriser la signature d'un contrat d'une durée d'un an au lieu de trois ans. Le maire mentionne que pour pouvoir modifier la proposition de contrat, il serait nécessaire de reporter le point à une prochaine séance et donc de retirer le point de l'ordre du jour.

Les membres du conseil se prononcent à tour de rôle sur la proposition de retrait du point à l'ordre du jour. À l'unanimité, les membres du conseil votent en défaveur du retrait. Le vote se tient donc sur la proposition initiale de 3 ans.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jannick Duchesne

En faveur : 5
Contre : 1

Adoptée sur division.

Rés. : 015-20

Autorisation pour accueillir le Grand Défi Pierre Lavoie

Considérant que Le Grand défi Pierre Lavoie a confirmé à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury qu'elle entreprendra sa douzième édition du 1000 km depuis le Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à Montréal – une manifestation marquante du Grand défi Pierre Lavoie qui rallie tout le Québec;

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie souhaite effectuer un arrêt à la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury le 18 juin 2020;

Considérant que la Station touristique Stoneham a confirmé son intérêt à être collaborateur dans cet événement, entre autre pour l'utilisation de leur stationnement;

Considérant que la Municipalité accorde une grande importance au plein air et à la santé;

Considérant que la Municipalité a à cœur le déploiement de saines habitudes de vie au sein de sa communauté et que cet organisme en fait la promotion;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Considérant la fierté que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury déploiera pour l'accueil du Grand défi Pierre Lavoie;

Considérant que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire bénéficiera du déploiement logistique de cette étape du 1000 km pour offrir à sa population un événement familial estival;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury confirme son grand intérêt à recevoir sur son territoire le Grand défi Pierre Lavoie qui se déroulera le 18 juin 2020 et qu'elle autorise également le Grand défi Pierre Lavoie à effectuer des activités en collaboration avec la Municipalité et la Station touristique Stoneham à cet égard.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel

En faveur : 5
Contre : 1

Adoptée sur division.

Rés. : 016-20

Autorisation de signature pour une entente avec JustRun International pour la Chococourse 5k Stoneham 2020

Considérant la volonté de JustRun International, promoteur d'événement, d'organiser pour une 2ème année consécutive l'événement de course, ci-après appelé la Chococourse 5k Stoneham, le samedi 29 août 2020;

Considérant le fait que cet événement se déroulera sur le territoire de la Municipalité et que JustRun International demande l'autorisation d'emprunter les rues suivantes : le chemin du Hibou, la 1^{ière} Avenue, le chemin des Buses, le chemin des Faucons, la montée de la Crécerelle, le parc des Fondateurs, le chemin de l'église, le chemin des Autours, le chemin du Harfang des Neiges, le chemin de la Nyctale, le chemin de l'Aigle, le chemin du Balbuzard et le stationnement arrière de l'Hôtel de ville;

Considérant que l'organisation JustRun International bénéficie d'une police d'assurance accident et responsabilité civile pour un montant équivalant à 2 millions de dollars;

Considérant que JustRun International prévoit environ 1200 participants et qu'il a été convenu d'offrir 3 gratuités pour nos résidents;

Considérant l'évaluation réalisée et la recommandation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire concernant la tenue de cet événement qui fut un succès l'année dernière;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu de conclure une entente avec l'entreprise JustRun International pour la tenue de la Chococourse 5k Stoneham 2020 qui se déroulera le samedi 29 août 2020 sur le territoire de la Municipalité.

Le conseil autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer l'entente encadrant la tenue de l'événement.

Le promoteur devra fournir avant l'événement tous les documents nécessaires à la Municipalité (pièces justificatives et preuves exigées) et répondre aux exigences des autres instances telles, notamment, le ministère des Transports du Québec et de la Sûreté du Québec. Il devra également respecter toutes les conditions émises au sein de l'entente.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 017-20

Adoption du Règlement numéro 19-854 pourvoyant au remplacement des panneaux de signalisation des chemins (IF-1904) et décrétant un emprunt de 208 000 \$

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pourvoyant au remplacement des panneaux de signalisation des chemins (IF-1904) et décrétant un emprunt de 208 000 \$ a été donné à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

Considérant qu'un projet de règlement pourvoyant au remplacement des panneaux de signalisation des chemins (IF-1904) et décrétant un emprunt de 208 000 \$ a été déposé à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 19-854 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

monsieur Stéphane Fontaine. Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 19-854 pourvoyant au remplacement des panneaux de signalisation des chemins (IF-1904) et décrétant un emprunt de 208 000 \$* comportant trois pages et une annexe.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 018-20

Acquisition d'une pelle hydraulique sur roues, projet TP-1702

Considérant que le conseil a adopté, le 13 février 2017, le *Règlement numéro 17-782 pourvoyant à l'achat d'une pelle mécanique (TP-1702) et décrétant un emprunt de 239 000 \$*;

Considérant que la Municipalité veut procéder à l'acquisition d'une pelle hydraulique sur roues;

Considérant qu'un avis d'appel d'intérêt a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres;

Considérant que la Municipalité est en situation avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le bien;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Mario Bidégaré. Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à négocier de gré à gré avec le fournisseur Avantis coopérative pour l'acquisition d'une pelle hydraulique sur roues et de publier un avis d'intention selon les dispositions du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

Rés. : 019-20

Autorisation pour présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et les normes du programme pour le développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

Considérant que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports dans le cadre du TAPU afin de prolonger le sentier polyvalent le long du Chemin du Hibou;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à présenter, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu ou en son absence, le directeur général et secrétaire-trésorier, est autorisé à signer tous les documents afférents à cette demande.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 020-20

Entente avec l'Université Laval pour des travaux de forage et pour l'installation de quatre puits d'observation sur les terrains municipaux

Considérant que l'Université Laval sollicite la collaboration de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury pour un projet de recherche d'une durée de trois ans portant sur la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Québec;

Considérant que l'Université Laval souhaite faire des travaux de forage et installer quatre puits d'observation sur les terrains municipaux;

Considérant que ces connaissances techniques sur les nappes d'eau souterraines permettront à la Municipalité de planifier les exploitations futures, d'ajuster la réglementation municipale et d'encadrer les activités à risques;

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente à cet effet;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola. Il est résolu :

- d'autoriser les services municipaux qui doivent collaborer à l'étude sur les eaux souterraines, en partenariat avec l'Université Laval, à fournir les données nécessaires à la réalisation de ce projet et à assurer la logistique des travaux sur le terrain;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, le directeur des finances et trésorier adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

L'Université Laval sera responsable de l'entretien des espaces et équipements associés aux puits ainsi que de tout dommage direct ou indirect découlant des travaux. Pour ce faire, elle s'assurera d'obtenir la couverture responsabilité civile adéquate pour chacune de ses opérations. En aucun temps la Municipalité ne pourra être retenue responsable de ces travaux.

L'Université Laval s'engagera à fournir à la Municipalité les résultats associés aux échantillonnages et aux mesures dans les puits sur son territoire, et ce, année après année.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Le maire, monsieur Claude Lebel, fait la lecture regroupée de plusieurs avis de motion et dépose par le fait même plusieurs projets de règlement.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la mise en place d'un feu de circulation à l'intersection Hibou et Golf/Église et autres travaux connexes (IF-2001) et décrétant un emprunt de 131 900 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la mise en place d'un feu de circulation à l'intersection Hibou et Golf/Église et autres travaux connexes (IF-2001) et décrétant un emprunt de 131 900 \$ et dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Claude Lebel, maire

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection de voirie de divers chemins 2020 (IF-2004) et décrétant un emprunt de 560 800 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection de voirie de divers chemins 2020 (IF-2004) et décrétant un emprunt de 560 800 \$ et dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Claude Lebel, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un chargeur sur roues (TP-2003) et décrétant un emprunt de 334 600 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'un chargeur sur roues (TP-2003) et décrétant un emprunt de 334 600 \$ et dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Claude Lebel, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant 4X4 (TP-2004) et décrétant un emprunt de 295 000 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'un camion 6 roues avec commandement à l'avant 4X4 (TP-2004) et décrétant un emprunt de 295 000 \$ et dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Claude Lebel, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au prolongement et aux travaux de pavage de sentiers polyvalents (IF-2002) et décrétant un emprunt de 1 069 700 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant au prolongement et aux travaux de pavage de sentiers polyvalents (IF-2002) et décrétant un emprunt de 1 069 700 \$ et dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Claude Lebel, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à des honoraires professionnels pour les travaux d'aménagement du pôle d'emploi (IF-2003) et décrétant un emprunt de 289 100 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Je, soussigné, Claude Lebel, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à des honoraires professionnels pour les travaux d'aménagement du pôle d'emploi (IF-2003) et décrétant un emprunt de 289 100 \$ et dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

(S)

Claude Lebel, maire

Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Rés. : 021-20

Construction d'habitations unifamiliales jumelés sur le chemin John-Patrick-Payne, numéros civiques 3 à 17 (impairs) et 4 à 26 (pairs)

Considérant que la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603*;

Considérant que, préalablement à l'émission des permis de construction, le conseil doit approuver, par résolution, les plans et croquis soumis conformément aux dispositions dudit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et croquis soumis et les a jugés conformes aux objectifs et critères contenus audit règlement;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil, lors de la réunion du 7 janvier 2020, d'appuyer la présente demande;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu que le conseil autorise le responsable désigné à délivrer le permis concernant la construction d'habitations unifamiliales jumelés sur le chemin John-Patrick-Payne, numéros civiques 3 à 17 (impairs) et 4 à 26 (pairs), lots numéros 5 845 331 à

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales du secrétaire-
trésorier

5 845 342 et 5 845 355 à 5 845 362 du cadastre du Québec.

Exigence particulière : La couleur prédominante des jumelés ne doit pas être le blanc.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Deuxième période de questions

La deuxième période de questions débute à 20 h 37. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20 h 49.

Rés. : 022-20

Levée de la séance

À 20 h 49, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Selon l'article 161 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Louis Desrosiers, directeur général et
secrétaire-trésorier